



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 12.04.2022
Date d'échéance prévue: 12.04.2023
Numéro de publication: UP04-0000004144

Entité de publication
ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS (ARIF), rue de Rive 8, 1211 Genève 3

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS (ARIF)

Organisation concernée:
ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS (ARIF)
CHE-101.192.434
rue de Rive 8
1204 Genève

Indications concernant l'assemblée générale:
05.05.2022, 17:00 heures, Par correspondance et par l'intermédiaire d'un représentant indépendant spécialement désigné

Texte d'invitation/ordre du jour:
Convocation à la 24ème Assemblée générale ordinaire de l'ARIF



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Rue de Rive 8 - Case postale 3178 - 1211 Genève 3

Tél. 022 310 07 35 - Fax 022 310 07 39 - www.arif.ch - info@arif.ch

Convocation à la 24ème Assemblée générale ordinaire

Chers Membres de l'ARIF,

Le Comité a le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée générale ordinaire de l'ARIF, qui se tiendra le jeudi 5 mai 2022, par correspondance et par l'intermédiaire d'un représentant indépendant spécialement désigné.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021
2. Rapport d'activité
3. Rapport des auditeurs
4. Approbation des rapports et décharge au Comité
5. Elections statutaires

Concernant les élections, nous vous invitons à consulter le Règlement des votes et élections à l'Assemblée générale (RAG), disponible sur le site Internet www.arif.ch, ou sur demande adressée uniquement par écrit au secrétariat de l'ARIF.

Les procurations conformes (art. 2 RAG et modèle), doivent parvenir au secrétariat de l'ARIF jusqu'au 22 avril 2022 au plus tard.

Genève, le 4 avril 2022

Pour le Comité

Guy Châtelain, Président

Alain Saint-Sulpice, Directeur